

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 26 mars 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le vingt six mars , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 mars 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - Mme Marie-José SALAT - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 18H11 à 20H57
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 19H47 à 23H59
M. Alain DENOYELLE donne pouvoir à M. René DE CEGLIE de 18H11 à 19H15
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H11 à 23H59
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H11 à 23H59
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H14 à 23H59
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 18H11 à 20H07
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 23H14 à 23H59
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 18H11 à 23H59
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 23H14 à 23H59
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H11 à 21H24
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H50 à 20H24
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H11 à 23H59
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 18H11 à 23H59
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H11 à 18H50
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Vincent BARBIER de 20H24 à 23H59

Absents excusés :

M. Vincent BARBIER de 18H11 à 18H49
M. Alain BREUIL de 18H11 à 23H59
Mme Mireille D'ORNANO de 23H14 à 23H59

Absente délibération n°40 : Mme Martine JULLIAN

Absents délibération n°81 (vœu) : M. Vincent BARBIER, Mme Nathalie BERANGER, Mme Bernadette CADOUX, M. Richard CAZENAVE, M. Matthieu CHAMUSSY, M. Lionel FILIPPI, Mme Sylvie PELLAT-FINET

Secrétaire de séance : M. Pascal CLOUAIRE

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats du 23 mars 2018 à TREBES (11).

Questions orales

Question orale du CCI-G portant sur l'évolution des bureaux de poste à Grenoble

M. le Maire suspend la séance à 18h16 et donne la parole à M. Xibeiras.

Reprise de la séance à 18h18. Réponse de M. le Maire.

Question orale du groupe Ensemble à Gauche présentée M. TUSCHER portant sur la rentrée scolaire au groupe Simone Lagrange.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 50 – Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 1-(4091) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(4108) - DEMOCRATIE LOCALE - Evolution des Conseils citoyens indépendants

M. le Maire suspend la séance à 18h39 et donne la parole à Mme BRETON membre du CCI-B et membre du Comité de rédaction de la nouvelle Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants.

Reprise de la séance à 18h43.

Intervention(s) : M. CLOUAIRE, M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, M. BRON, Mme COMPARAT.

M. le Maire suspend la séance à 19h37 et donne la parole à Mme BRETON.

Reprise de la séance à 19h40.

Intervention(s) : M. CLOUAIRE, M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, M. BRON, Mme D'ORNANO, Mme RICHARD-FINOT, Mme SALAT, M. le Maire.

Un amendement est déposé par M. BRON, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Contre : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement National.

Un amendement est présenté oralement par Mme RICHARD-FINOT, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Contre : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la précédente délibération ayant créé les Conseils citoyens indépendants ;

- de créer six Conseils citoyens indépendants de territoire;

- d'approuver la Charte de fonctionnement (annexe 1) répondant aux principes d'indépendance, de parité, de diversité et précisant le rôle, la composition, le périmètre et le fonctionnement des Conseils citoyens indépendants de territoire;

- de permettre aux Conseils citoyens indépendants de territoire, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, de poser une question orale au Maire dans la limite d'une question par séance pour l'ensemble des instances citoyennes prévues par la loi ;

- de permettre aux Ateliers de projet de présenter en Conseil municipal leurs préconisations relatives à la politique municipale sur laquelle ils ont été saisis ;
- d'octroyer des moyens aux Conseils citoyens indépendants de territoire au travers de l'Association de gestion des Conseils Citoyens indépendants de Grenoble (ACCIG) ;
- de poursuivre le fonctionnement du Comité de suivi et d'évaluation des Conseils citoyens indépendants.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement National.

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès (M. SAFAR, Mme SALAT, M. BURBA, Mme JORDANOV, M. VOIR, Mme AGOBIAN).

DELIBERATION N° 3-(3809) - FINANCES - Soutien de la Ville de Grenoble au profit de l'association Le Cairn

Intervention(s) : Mme OLMOS, Mme RICHARD-FINOT, Mme D'ORNANO, M. BRON, M. TUSCHER. M. CLOUAIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'association « Le Cairn » pour un montant de 360 euros par an,
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public et la convention de partenariat pour l'encaissement des Cairn entre la ville de Grenoble et l'association « Le Cairn » ;
- d'accepter la mise en place du Cairn comme instrument de paiement pouvant être encaissé dans le cadre d'une régie de recettes pour les services municipaux suivants : musée (droits d'entrée, abonnements, location d'audio-guides), les bibliothèques Alliance et Teisseire-Malherbe (abonnements) et le self Clemenceau (pré-paiement de repas sur badges automatisés)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout document y afférant.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 4-(4555) - ENVIRONNEMENT - Feuille de route en faveur de la qualité de l'air dans la région grenobloise

Intervention(s) : Mme JACTAT, M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme D'ORNANO, M. TUSCHER, M. WIART, M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre acte des fiches actions multi-partenariales de la feuille de route en faveur de la qualité de l'air dans la région grenobloise jointes en annexe ;**
- **de continuer la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences aux côtés des autres collectivités, des partenaires locaux et de l'Etat ;**
- **de solliciter de l'Etat des moyens financiers et réglementaires supplémentaires nécessaires pour remplir les objectifs assignés et atteindre les seuils recommandés par l'OMS ;**
- **d'affirmer la disponibilité de la Ville de Grenoble pour envisager avec l'ensemble des partenaires des actions supplémentaires qui viendraient compléter celles prévues par les fiches actions précitées**

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 5-(4491) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Information concernant les intentions portées pour le projet de rafraîchissement du square Victor Hugo

Intervention(s) : M. BACK, Mme AGOBIAN, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER. Mme RICHARD-FINOT, M. CLOUAIRE. Mme SALAT.

- **le conseil municipal prend acte des composantes concernant les intentions définies pour le projet de rafraîchissement du square Victor Hugo.**

DELIBERATION N° 6-(4540) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Transfert du service public de l'énergie à la Métropole : Cession à la Métropole des deux tiers des actions de la ville de Grenoble détenues dans le capital de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) "Gaz Electricité de Grenoble", désignation des représentants de la Ville de Grenoble à la SAEML, adoption d'un pacte d'actionnaires.

Intervention(s) : Mme OLMOS, M. TUSCHER, M. CONFESSON, M. CHAMUSSY, Mme RICHARD-FINOT.

Un amendement est déposé par Mme OLMOS, celui-ci est adopté :

Pour : 39 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes - Abstentions : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes (M. FRISTOT) + 1 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la cession à la Métropole des deux tiers des actions de la ville de Grenoble dans le capital de la SAEML GEG, soit 552 413 actions,
- de dire que la réalisation de cette cession est issue d'un accord entre les parties selon les modalités suivantes :**

Il a ainsi été convenu entre les parties, pour faire entrer la Métropole au capital de la SAEML GEG, qu'elle puisse acquérir deux tiers des actions de la ville de Grenoble pour un montant total de 30 382 715 €

Pour cette acquisition, les 552 413 actions cédées par la Ville de Grenoble à la Métropole emportent un montant unitaire à l'action de 55 euros.

Cette acquisition permet à la Métropole d'entrer au capital de la SAEML à hauteur d'un tiers dès 2018.

L'acquisition de ces actions se fera selon les modalités de paiement suivantes :

- **Paiement dès 2018 de 6 076 565 €;**
- **Pour le solde de 24 306 150 €, constatation dès 2018 d'une créance de la Métropole envers la ville à payer sur 24 ans à compter de 2019, soit 1 012 756 € par an en moyenne sans application d'intérêts financiers selon l'échéancier figurant en annexe 1. Ce paiement sera, notamment, financé par le versement des dividendes sur le tiers d'actions métropolitaines.**

Concernant la gouvernance de la SAEML, la ville de Grenoble dispose, à ce jour, de 8 administrateurs sur 16. L'acquisition de deux tiers des actions de la ville permet à la Métropole d'avoir 5 administrateurs sur 16. Toutefois, pour tenir compte du délai de paiement accordé par la ville, un pacte d'actionnaires entre la ville et la Métropole scellera un accord entre les parties consistant à assurer une représentation maintenue de la ville au sein du conseil d'administration :

- **en 2018, parmi les 5 administrateurs de la Métropole, au moins 4 seront des élus**

métropolitains désignés par la ville de Grenoble, également élus de la Ville, traduisant le paiement effectif de 6 076 565 €, soit 6,66 % des actions de la SAEML;

- ce ratio se réduira au même rythme que le paiement effectif de la Métropole à la ville, soit :
 - en 2024, parmi les 5 administrateurs de la Métropole, au moins 3 seront des élus métropolitains désignés par la ville de Grenoble, également élus de la Ville, traduisant le paiement effectif de 13,33 % des actions ;
 - en 2030, parmi les 5 administrateurs de la Métropole, au moins 2 seront des élus métropolitains désignés par la ville de Grenoble, également élus de la Ville, traduisant le paiement effectif de 20 % des actions ;
 - en 2036, parmi les 5 administrateurs de la Métropole, au moins 1 sera élu métropolitain désigné par la ville de Grenoble, également élu de la Ville, traduisant le paiement effectif de 26,66 % des actions ;
 - à compter de 2042, les 5 administrateurs de la Métropole pourront être élus de n'importe quelle commune de la Métropole y compris, bien évidemment, de la ville de Grenoble. A cette date, la ville de Grenoble disposera de 16,66 % des actions et la Métropole 33,33 % des actions.
- d'approuver l'acte de cession de 552 413 actions de la ville de Grenoble au profit de la Métropole au prix de 30 382 715 € réglant les différentes modalités de l'opération et formalisant les accords intervenus entre les parties,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- d'autoriser le Maire à signer le pacte d'actionnaires entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble,
- d'approuver la composition du conseil d'administration de la SAEML et la désignation en son sein de 3 représentants de la ville de Grenoble,
- de procéder à la nomination de 3 représentants au conseil d'administration :
 - Mme Maud TAVEL
 - M. Pierre MERIAUX
 - M. Raphaël MARGUET
- d'autoriser Monsieur le Maire à proposer 4 élus de la ville de Grenoble également élus métropolitains comme administrateurs de la Métropole au sein de la SAEML GEG
 - M. Vincent FRISTOT
 - M. Hakim SABRI
 - M. Alan CONFESSON
 - Mme Christine GARNIER
- de désigner parmi les représentants au conseil d'administration, Monsieur Vincent FRISTOT membre titulaire au sein de l'Assemblée Générale de la SAEML GEG,
- de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAEML GEG de nommer, Monsieur Matthieu CHAMUSSY lors de sa prochaine réunion, censeur issu du conseil municipal,
- de dire que les administrateurs représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration ne percevront pas de jetons de présence,
- d'autoriser les administrateurs représentant de la ville de Grenoble à exercer, à titre gratuit, les mandats qui pourraient leur être délégués par le Président ou le conseil d'administration de la SAEML GEG,
- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Président de GEG pour que le conseil

**d'administration de GEG puisse délibérer sur les modifications à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Vote séparé : - sur les désignations : Pour : 39 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes - Abstentions : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes (M. FRISTOT) + 1 Rassemblement National.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement National.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes (M. FRISTOT).

DELIBERATION N° 7-(4198) - ENVIRONNEMENT - Avis relatif à la demande d'autorisation de GRENOBLE ALPES METROPOLE d'exploiter une centrale de cogénération (production de chaleur et d'électricité) à partir de la biomasse, sur la Presqu'île de Grenoble.

Intervention(s) : M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par GRENOBLE-ALPES METROPOLE d'exploiter cette centrale de cogénération chaleur et électricité, sous réserve de respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables au projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(3209) - ENERGIE - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Mise en volumes du nouvel équipement sportif Arlequin, situé au 57, Avenue de la Bruyère et approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels au profit de GEG ENeR, en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le volume "toiture".

Intervention(s) : Mme BOILEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'État descriptif de division en volumes relatif au Centre Sportif Arlequin, ci-annexé ;
- d'approuver et de signer la convention d'occupation du domaine public avec GEG ENeR ci-annexée, portant sur le volume 2,
- d'autoriser GEG ENeR à déposer toutes demandes d'urbanisme liées à cette occupation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes (M. FRISTOT).

DELIBERATION N° 9-(4588) - URBANISME AMENAGEMENT - Aménagement de l'A480 - Diffuseur Catane - Convention de réalisation et financement

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire.

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté :

Pour : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement National - Contre : 2 Ensemble à Gauche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention objet de la présente délibération dans laquelle, notamment AREA, s'engage à verser une participation de 4 500 000€ TTC à la ville de Grenoble. La répartition prévisionnelle des travaux entre les différents équipements publics est susceptible d'évoluer une fois les études finalisées ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention,

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 81-(4770) - VOEU - contre le projet de loi Asile et immigration.

Intervention(s) : M. MACRET, M. TUSCHER, M. le Maire, M. SAFAR, M. COUTAZ.

**Un amendement est présenté oralement par M. TUSCHER, celui-ci est repoussé :
Pour : 2 Ensemble à Gauche - Contre : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des
Ecologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès
+ 1 Rassemblement National.**

Le conseil municipal de Grenoble, réuni le 26 mars 2018, demande à l'État :

- **d'abandonner son projet de loi asile immigration en l'état.**
- **de mener une véritable concertation avec la société civile qui côtoie quotidiennement les personnes exilées.**
- **de placer au cœur de la politique migratoire les droits et la dignité des personnes qui ont tout quitté, le plus souvent au péril de leur vie, pour fuir la guerre, les violations de leurs droits fondamentaux et la misère, comme de celles qui résident en France depuis des années et qui sont confrontées à toutes sortes de discriminations et obstacles administratifs à leur intégration.**
- **de faire voter la proposition de loi n°250 du 24/1/2018 et abroger le « délit de solidarité ».**

Voeu : Adopté

Pour : 50

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement National.

M. le Maire suspend la séance à 22h32 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h14.

DELIBERATION N° 10-(4457) - ANIMATION - Célébration par la Ville de Grenoble des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Convention de partenariat pour le documentaire Les Jeux de la France, Grenoble 1968.

Intervention(s) : M. BERTRAND.

Un amendement est déposé par M. BERTRAND, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 57

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du partenariat, dont la convention est jointe en annexe;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention de partenariat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(4456) - ANIMATION - Célébration par la Ville de Grenoble des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble – Contrat de cession de droits d'auteur sur des photos propriété de la Ville et relative aux Jeux Olympiques d'hiver de 1968.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du contrat de cession de droits d'auteur, joint en annexe ;**
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat de cession de droits d'auteur.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(4385) - ANIMATION - Célébration par la ville de Grenoble des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Convention de partenariats

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe, avec chacun des partenaires ;**
- d'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions de partenariat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(4266) - ANIMATION - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec Décibels Productions pour l'organisation du concert de Kids United le dimanche 15 avril 2018 ; convention d'occupation du domaine public avec Nova Création pour l'organisation de leur évènement "Run from the Dead" le 21 avril 2018 ; convention d'occupation du domaine public avec la SAS Break Event pour l'organisation du Grenoble Bière Festival les 27 et 28 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de S.A.S Décibels Productions pour l'organisation du concert de Kids United le 15 avril 2018.

-d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de société Nova Création pour l'organisation de leur événement « Run From the Dead » le 21 avril 2018.

-d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de la société Break Event les 27 et 28 avril 2018.

-d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(4329) - DOMAINE PUBLIC - Convention de partenariat des espaces d'affichages entre la Régie du Téléphérique et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille ;

- d'autoriser M. le Maire à poursuivre les accords de partenariat et à signer les conventions s'y reportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(4438) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Journée internationale des Migrant-e-s sur le thème « Les investissements productifs des migrant-e-s : mieux connaître pour mieux agir », organisée par le FORIM

- les 16 et 17 décembre 2017 à Paris – K. CAPDEPON

Groupe de travail « Petite Enfance » de l'Association des Maires de France et Présidents Intercommunalité

- le 14 février 2018 à Paris – A. DENOYELLE

Participation au « Covenant of Mayors event »

- les 21 et 22 février 2018 à Bruxelles - V. FRISTOT

Intervention à l'Université environnement – atelier Budget Participatif

- les 24 et 25 février 2018 à Namur (Belgique) – P. CLOUAIRE

Conseil d'Administration du CNCCL (Conseil National des Communes Compagnon de la Libération)

- les 27 et 28 février 2018 à Paris – M. JULLIAN

Convention nationale sur l'accueil des migrants

- les 1 et 2 mars 2018 à Grande Synthe (Nord) – B. MACRET

Convention nationale sur l'accueil des migrants

- les 1 et 2 mars 2018 à Grande Synthe (Nord) – E. PIOLLE

Invitation Députés de l'Isère « Projet de Loi Agriculture et Alimentation »

- le 5 mars 2018 à La Côte St André – S. DJIDEL

Rencontres Nationales de la Participation

- du 6 au 8 mars 2018 à Lille – P. CLOUAIRE

Présentation service Gazette des Communes OPEN DATA

- le 13 mars 2018 à Paris – L. COMPARAT

Commission DDTE France Urbaine (Développement durable et transition énergétique)

- le 14 mars 2018 à Paris – V. FRISTOT

Challenge hivernal des troupes de montagne

- les 14 et 15 mars 2018 à Chamrousse – P. MERIAUX

Participation au jury de sélection FFCAM des concepteurs du futur refuge du pavé

- le 16 mars 2018 à Villard d'Arène -P. MERIAUX

Assemblée générale de l'UDCCAS

- le 20 mars 2018 à La Tour du Pin – A. DENOYELLE

Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Lyon

- le 27 mars 2018 à Lyon – C. RAKOSE

Réflexion Etat Généraux de la Santé
- les 27 et 28 mars 2018 à Paris – M. JACTAT et A.S. OLMOS

La nuit citoyenne (rencontre et conférence)
- du 27 au 29 mars 2018 à Bordeaux – P. CLOUAIRE

Conseil d'Administration de la Société Territoriale du Groupe AFL
- le 30 mars 2018 à Paris – H. SABRI

Festival du film de montagne et d'aventure de Val d'Isère
- du 16 au 19 avril 2018 à Val d'Isère – P. MERIAUX

Conférence Egalité, diversité et inclusion du CCRE
- du 11 au 13 juin 2018 à Bilbao (Espagne) – E. CARROZ

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 16-(4040) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise de dette à deux agents territoriaux pour un montant respectif de 726 euros et de 1053,77 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 3 Réussir Grenoble (Mme PELLAT-FINET, Mme CADOUX, Mme BERANGER).

DELIBERATION N° 17-(4039) - PERSONNEL MUNICIPAL - Suppressions et transformations de postes.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les suppressions et transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique du 27 février 2018 et du Comité Technique du 20 mars 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 18-(4302) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demandes de Protection Fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

- faits du 31/01/2018 pour violences et injures**
- faits du 14/02/2018 pour violences et menaces**
- faits du 3/02/2018 pour menaces**
- faits du 3/07/2017 pour violences**
- faits du 14/02/2018 pour violences et menaces**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(4043) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mécénat en compétences.

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme SALAT, M. CHAMUSSY, Mme TAVEL.

Un amendement est présenté oralement par Mme TAVEL, celui-ci est adopté :

**Pour : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 7 Réussir Grenoble
– Contre : 2 Ensemble à Gauche – Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe de mécénat en entreprises.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 20-(4405) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à disposition de deux agents de la Ville de Grenoble auprès du Groupement d'Intérêt Public Arc-Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de Monsieur Djamel BOUANIKA et de Monsieur Christophe TERPENT du 03 juin 2018 au 2 juin 2019 ;

- d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(4408) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat (ACSCB).

- Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Monsieur Matthieu WARIN auprès l'Association du Centre Social Chorier-Berriat à hauteur de 35 % de son temps de travail, à compter du 1^{er} mai 2018, pour une durée d'un an.

DELIBERATION N° 22-(4406) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avancement de grades : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2018, un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 23-(4175) - FINANCES - Marchés publics - Marché n°17AT023 - Construction de quatre classes modulaires pour le groupe scolaire Beauvert - Remise partielle des pénalités de retard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'exonérer partiellement l'entreprise Trupiano Bungalow du paiement des pénalités de retard dues au titre de l'exécution du marché public n°17AT023 en limitant leur application à hauteur de 10 % du montant hors taxes du marché, soit 34 500 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 24-(4465) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous

Exercice : 2018

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville durable

FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	61 000,00
LE TICHODROME	5 000,00
LPO ISERE - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	11 000,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	1 800,00

Commission Ville émancipatrice

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	250,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	250,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	250,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	250,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	250,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	250,00
GUC ESCRIME	2 000,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	1 000,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	250,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	250,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	18 100,00
AFRIC IMPACT	1 560,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBES	30 000,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	1 800,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	61 600,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	900,00
ENFANTINE	8 700,00

LA CORDEE	60 576,00
LA SOUPAPE	5 000,00
LE PLATEAU	94 990,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	4 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	30 000,00
ME PREMOL	780,00
MJC ALLOBROGES	53 500,00
MJC ANATOLE FRANCE	62 800,00
MJC EAUX CLAIRES	45 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	60 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	56 168,00
MJC MUTUALITE	30 000,00
MJC PARMENTIER	30 000,00
MJC PREMOL	91 000,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE (FODACIM)	12 500,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	24 500,00
ASSOCIATION ETUDIANTE POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL- AEDT	5 000,00
BEYTI	600,00
CENTRE D'INFORMATION INTER-PEUPLES/CIIP	8 000,00
CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	1 500,00
COLLEGE AIME CESAIRE	500,00
COLLEGE FANTIN LATOUR	1 800,00
COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE	1 400,00
COLLEGE LES SAULES	1 000,00
COLLEGE OLYMPIQUE	1 000,00

COOP SCOL ANTHOARD	800,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	1 200,00
LYCEE CHAMPOLLION	1 300,00
LYCEE EMMANUEL MOUNIER	1 800,00
LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE EAUX CLAIRES	500,00
LYCEE INTERNATIONAL EUROPOLE	1 500,00
LYCEE LOUISE MICHEL	500,00
LYCEE STENDHAL	2 400,00
LYCEE TECHNOLOGIQUE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	4 300,00
SCIENCES PO GRENOBLE-MONDE ARABE	300,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG	7 000,00
VOIR-VISU ORGANIZ INTER REHAB	3 000,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

A BIENTOT J'ESPERE	2 000,00
A BORD PERDU	1 000,00
ACCOLADES EDUC VIVRE ENSEMBLE	3 000,00
ADATE	1 000,00
AFRIC IMPACT	2 000,00
ASSOC DE SANTE SOLIDARITE ET PREVENTION AGRESSIONS-ASSPA	2 000,00
ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME-ADDH	800,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	3 500,00
ASSOCIATION NATIONALE DES CENTRES ECOLES ET FOYERS DE SKI DE FOND-ANCEF	1 000,00
ATYPIK ET COMPAGNIE	3 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	700,00

BRIN D'GRELINETTE	4 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	1 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	1 500,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	42 500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	4 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	4 000,00
EMMAUS CONNECT	1 000,00
EPISOL	30 000,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	6 300,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 000,00
HISTOIRES DE...	6 000,00
IMAGES SOLIDAIRES	3 000,00
JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA	2 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	3 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	2 500,00
LA MARELLE	1 000,00
LA PIROGUE	4 000,00
LA SOUPAPE	2 000,00
LE PLATEAU	4 000,00
LE ROCHER-OASIS DES CITES	1 000,00
LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE	2 000,00
MADAME RUETABAGA	2 000,00
ME BACHELARD	4 000,00
ME PREMOL	800,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	1 000,00
MJC ALLOBROGES	3 500,00

MJC ANATOLE FRANCE	6 500,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	10 000,00
MJC PREMOL	1 500,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	3 500,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD	2 500,00
OSEZ CHENOISE	3 000,00
OSMOSE ASSOCIATION	1 500,00
PANGOLIN	1 200,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL (PASS)	3 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	2 500,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	2 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	1 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	53 000,00
RU'ELLES	3 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	38 000,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	1 500,00
CENTRE DE RECHERCHE ET INFORMATION POUR LE DEV (CRID)	15 000,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS (CSRA)	4 500,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	653 000,00
TOTAL ARTICLE	1 876 474,00
TOTAL BUDGET	1 876 474,00

Délibération : Adoptée
Pour : 42

Abstention(s) : 15

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme OLMOS, M. DE CEGLIE, M. BACK, Mme CADOUX, M. COUTAZ, Mme CAPDEPON, Mme JACTAT, M. CHASTAGNER, Mme LEMOINE, Mme RAKOSE, M. SAFAR, M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET, Mme BERNARD, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, Mme YASSIA, M. MALBET, Mme BERANGER, M. CLOUAIRE.

DELIBERATION N° 25-(4265) - FINANCES - Régularisation du compte 4712

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de régulariser le compte 4712 en émettant un titre en recette exceptionnelle de la somme de 9 569,27 euros. En cas de réclamation des créanciers, la Ville procédera au paiement des sommes réclamées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 26-(4314) - FINANCES - Décharge de responsabilité et remise gracieuse en faveur d'un régisseur suite à mise en débet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse pour la régie de recettes du secteur 2, pour un montant de 200,79 euros à charge de la Ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(4117) - FINANCES - Couverture des besoins de financement 2018 et opérations de réaménagement et de couvertures de taux d'intérêts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le cadre défini dans la présente délibération ;
- de préciser la délégation donnée à Monsieur le Maire par la délibération n°27 du 23 mai 2016 en lui permettant notamment :
- de lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations et de retenir les meilleures offres au regard de ce que propose le marché à un instant donné, du gain financier espéré sur la durée de l'emprunt et des primes et commissions à verser,
- de passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, de réaliser l'opération arrêtée, de signer les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération, de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus.

- de définir le type d'amortissement et de procéder à un différé d'amortissement,

- de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations,

- dans le cadre de réaménagements de dette, de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, de modifier la durée du prêt, de modifier la périodicité et/ou le profil d'amortissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 28-(4115) - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions suivantes d'octroi de la Garantie de la Ville de Grenoble aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble aura souscrit pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts qui sera souscrit par la Ville de Grenoble pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- en cas de mise en œuvre, la Garantie pourra être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,

- si la Garantie est appelée, la Ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale en 2018, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2018, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant figurant dans l'acte d'engagement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2018, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Grenoble, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 29-(4534) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Avenant à la convention relative à la redevance spéciale déchets

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative à la redevance spéciale entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(4535) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Composition du conseil d'administration de la société publique locale SAGES.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De désigner Mme Maud TAVEL, M. Vincent FRISTOT et M. Jérôme SOLDEVILLE** représentants la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL SAGES.
- **De dire que les administrateurs représentant la Ville au sein du Conseil d'Administration ne percevront pas de jetons de présence ;**
- **D'autoriser les administrateurs représentant la ville à exercer, à titre gratuit, les mandats qui pourraient leur être délégués par le/la Président.e.**

Vote séparé : - sur les désignations : Pour : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes - Abstentions : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 31-(4281) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour les «Marchés de travaux d'aménagement d'espaces publics» dans le cadre du projet Cœurs de Ville Cœurs de Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole ayant pour objet la passation de « Marchés de travaux d'aménagement d'espaces publics » dans le cadre du projet Coeurs de Ville Coeurs de Métropole ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme AGOBIAN).

DELIBERATION N° 32-(4327) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention entre Grenoble Habitat et la Ville de Grenoble pour mener une action commune afin de

sensibiliser les habitants à la décoration de balcons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Grenoble Habitat et la Ville aux conditions susmentionnées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(4401) - TRAVAUX - Avenant n°1 relatif à la convention de fonds de concours pour opérations de voirie (rue Jean Prévost)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 4 août 2017 relative au versement de fonds de concours pour des travaux de voirie liés à diverses opérations de proximité ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 4 août 2017 ;

- d'autoriser le versement du fonds de concours d'un montant de 16 943,62€ hors taxes à Grenoble Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 34-(3941) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs 2018 avec la FRAPNA Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2018, d'un montant global de 61 000 €;

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble et la FRAPNA, jointe en annexe, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée
Pour : 50
Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 35-(4492) - ENVIRONNEMENT - convention annuelle d'objectifs 2018 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions (fonctionnement et sur projets) pour l'année 2018, d'un montant global de 11 000 €
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018,
- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(4388) - FINANCES - Convention entre la ville de Grenoble et l'Association Arbres de Vie portant sur la prise en charge financière par l'association des travaux de réfection du gymnase Léon Jouhaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière ci-annexée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(4270) - ENERGIE - Convention de partenariat avec Grenoble Alpes Métropole pour la valorisation des certificats d'Economie d'Energie

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire, M. WIART.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie engendrés par les travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 38-(4275) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS -
Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cession, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de demander à l'Établissement public Foncier Local du Dauphiné de vendre le terrain sis 17 rue Joseph Bouchayer à ACTIS pour la réalisation d'une opération de logements sociaux ;
- de demander à l'Établissement public Foncier Local du Dauphiné d'autoriser dès à présent ACTIS à réaliser les études et diagnostics nécessaires, et à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols ;
- de demander à l'Établissement public Foncier Local du Dauphiné de prolonger la durée de portage pour ce bien de 2 années supplémentaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, en particulier l'avenant à la convention de portage.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 39-(4174) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de biens divers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du domaine public d'un terrain situé montée Chalemont, à détacher de la parcelle cadastrée section AS n°91 pour une surface d'environ 50 m², conformément aux clauses et conditions de la notice n°1 ci-annexée ;
- de prononcer le déclassement du domaine public communal dudit terrain ;

- d'approuver la cession dudit terrain à M. Pierre ROSTAING, pour un montant de 100 euros HT le m² de terrain soit la somme d'environ 5 000 euros hors taxes, conformément aux clauses et conditions de la notice n°1 ci-annexée ;

- d'autoriser la société BOUYGUES IMMOBILIER à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols et à effectuer toute étude de sols nécessaire à l'opération immobilière qu'elle envisage de réaliser sur une partie de la parcelle communale cadastrée section ET n°211, conformément aux clauses et conditions de la notice n°2 ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 40-(4425) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZA des Peupliers - Cession d'un bâtiment situé 12-14 rue des Trembles au profit de l'Association Pour Jeunes Adultes Handicapés de l'Isère (APAJH 38).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession du bâtiment situé au 12-14 rue des Trembles à Grenoble à l'Association Pour Jeunes Adultes Handicapés de l'Isère (APAJH 38) ou toute autre personne morale s'y substituant, pour un montant de 52 000 euros hors taxes.

- d'autoriser l'APAJH 38 à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols, à réaliser toutes études sur l'immeuble situé 12-14 rue des Trembles à Grenoble.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Ne prennent pas part au vote : 1 Réussir Grenoble (M. CHAMUSSY)

DELIBERATION N° 41-(4168) - LOGEMENT SOCIAL - ZAC Presqu'île - opération immobilière ABC réalisée par la SAIEM Grenoble Habitat – Garantie d'emprunt et avance en compte courant d'associés pour les logements intermédiaires - Aide de la Ville aux logements sociaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer son accord pour verser, au titre de l'opération de logements

intermédiaires située au sein du projet immobilier innovant ABC, 4 rue de Nantes, îlot CC2 de la ZAC Presqu'Ile, une avance en compte courant d'associés à la SAIEM Grenoble Habitat pour un montant de 500 000 euros, pour une durée maximale de 4 ans et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la SAIEM Grenoble Habitat, la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, précisant les conditions et modalités de versement de cette avance, de remboursement, cessibilité ou de transformation en capital.

- Garantie d'emprunt :

- o d'autoriser la Ville à garantir les emprunts sus-indiqués pour les opérations de financement de portage foncier du projet ABC et de financement des 42 logements intermédiaires, que la SAEIM Grenoble Habitat va contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, selon les conditions décrites ci-dessus, pour les sommes de 1 115 000 € et 5 813 000 €. Les garanties d'emprunts sont accordées à hauteur de 100% de ces montants. Ces garanties seront accordées pour la durée totale des prêts. Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera en vigueur à la date d'effet du contrat.**
- o qu'au cas où la SAEIM Grenoble Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessus, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant.**
- o d'autoriser la Ville à signer avec la SAIEM Grenoble Habitat une convention dont la signature conditionne l'octroi des prêts et précise les termes de ces garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunt qui seront passés entre les établissements et cet organisme.**
- o que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par cet organisme, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.**

- d'autoriser le versement à Grenoble Habitat d'une aide de 75 546 € pour la réalisation des 20 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, de l'îlot CC1 de la ZAC Presqu'Ile.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante précisant les conditions et les modalités de versement de ladite participation.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 42-(4424) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à

disposition d'un local collectif résidentiel par Actis, au 51 rue Georges de Manteyer, à la Ville de Grenoble pour la création d'un pôle associatif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du Local Collectif résidentiel sis 51 rue Georges de Manteyer par Actis à la Ville de Grenoble, annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(4283) - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat Ville 2018 : programmation et soutien Financier de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la programmation financière du Contrat de Ville 2018 et l'annexe jointe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, M. COUTAZ, Mme BERNARD, M. MACRET, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. BACK, M. SOLDEVILLE, Mme RAKOSE, M. BACK, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 44-(4372) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, M. MACRET, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme MARTIN, Mme LEMOINE, M. BACK, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme RAKOSE, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 45-(4236) - ACTION SOCIALE - Tarification financière à appliquer aux habitants dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous organisées par les Maisons des habitants de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la tarification 2018 à appliquer, à compter du 2 avril 2018, aux habitants dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous, telle que soumise en annexe à la délibération ;

- d'approuver les conditions d'annulation et de remboursement des usagers définies dans l'annexe jointe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(4238) - ACTION SOCIALE - Tarification financière à appliquer aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours à Massacan organisés par les Maisons des habitants de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la tarification 2018 à appliquer, à compter du 2 avril 2018, aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs à Massacan et des séjours familles, telle que soumise en annexe à la délibération ;

- d'approuver les conditions d'annulation et de remboursement des usagers définies dans l'annexe jointe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(4379) - ACTION SOCIALE - Convention relative à l'accueil des publics des Maisons des Habitants dans le cadre des séjours intergénérationnels à Massacan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention passée entre l'association « Poil de carotte » et la Ville de

Grenoble annexée à la présente délibération pour l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour les séjours de l'été 2018 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'association « Poil de carotte » les frais d'hébergement nécessaires à l'accueil des publics.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(4240) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement 2018 entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère dans le cadre du dispositif "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" porté par la Maison des habitants Centre-ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et la caisse d'allocations familiales de l'Isère ;

- de percevoir de la caisse d'allocations familiales de l'Isère la somme de 1 329,09€;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(3865) - ACTION SOCIALE - Avenant Financier à la Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association EPISOL pour la gestion du dispositif "Paniers Solidaires".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association EPISOL, une subvention de fonctionnement de 30 000€ pour l'année 2018 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération ;

- de préciser que le montant de la subvention est intégré dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(4454) - ACTION SOCIALE - Mise à disposition de locaux pour

la Mission Locale pour l'Emploi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale pour l'Emploi de Grenoble délibérée lors du Conseil Municipal du 22 mai 2017,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux du 22 mai 2017 tel que soumis en annexe de la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(4363) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'APARDAP,**
- **d'exonérer l'association des frais de fonctionnement et en particulier les consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux telle que soumise en annexe de la délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 52-(4085) - ACTION SOCIALE - Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique - Année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 220 000 € au titre de l'action « Médiation de Nuit »,**
- **d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 25 000 € au titre de l'action « Entretien et Animation des Coursives »,**
- **d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de**

- 4 000 € au titre de l'action « Animations Jardins Partagés Villeneuve »,**
- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de **1500 € au titre de l'action « Urban Cross »,**
 - d'approuver les termes de la convention passée entre la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique et la Ville de Grenoble,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,
 - de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.

DELIBERATION N° 53-(3773) - ACTION SOCIALE - Avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale des services aux familles 2015-2017 entre la CAF de l'Isère, la Ville et le CCAS de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale de service aux familles pour la période 2015-2017 intervenant entre la Caf de l'Isère, la Ville de Grenoble et son CCAS, annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(1725) - ACTION SOCIALE - Convention d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers participatifs et solidaires.

Intervention(s) : M. VOIR, M. BACK, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre à intervenir entre la ville de Grenoble et les collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers participatifs et solidaires ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 55-(4620) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association AMAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la Convention ci-annexée

- d'approuver le versement d'une subvention de 38 000 € à l'association AMAL

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la Convention d'un an ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :

M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET.

DELIBERATION N° 56-(4141) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Parent'aise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Parent'aise ;

- d'exonérer l'association des frais de fonctionnement des locaux et en particulier des consommations d'eau, d'électricité, gaz, chauffage, pour une durée d'un an à compter de

la signature de la convention. Ceux ci seront pris en charge par la Ville à titre exceptionnel (coût annuel estimé à 1482 euros);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(4142) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Approbation des conventions cadre relatives à la mise à disposition de locaux pour les associations, au sein des Maison Des Habitants et des Établissements de Personnes Agées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications de la convention cadre telle que soumise en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 58-(4143) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations ALD et DOJO Grenoblois

Un amendement est déposé par Mme RAKOSE, celui-ci est adopté :

Pour : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Écologistes + 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions passées entre la Ville de Grenoble et les associations Amitié Loisirs et Découvertes et Le Dojo Grenoblois
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 59-(4185) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Culturelle Mistral
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local de 120m² sis 53 rue Anatole France à l'Association Culturelle Mistral, à titre onéreux, moyennant un loyer de 481,37€TTC / an ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA).

DELIBERATION N° 60-(4381) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition d'un local au 51 rue Georges de Manteyer : Diaconat Protestant et Association Humanitaire Musulmane

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions passées entre la Ville de Grenoble et les associations le Diaconat Protestant et l'Association Humanitaire Musulmane ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 61-(4274) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association La Bifurk'

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) telle que soumise en annexe à la délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens telle que soumise en annexe à la délibération ;**

- d'attribuer au CUB, une subvention de 42 500 € au titre du fonctionnement pour l'exercice 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(4362) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Acquisition de neuf œuvres de Daniel Dezeuze.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les acquisitions des œuvres de Daniel Dezeuze pour un montant total net de 80 000 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(4364) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Nouvelle convention de partenariat avec la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la 15ème Nocturne des étudiants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(4365) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention de mécénat avec la société Médiamax dans le cadre de l'exposition "De Delacroix à Gauguin. Chefs-d'œuvre dessinés du XIXème siècle".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mécénat à intervenir avec la société Médiamax, ci-annexée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(4293) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble
- Convention de partenariat avec l'Association des Paralysés de France, relative à l'accès aux cours et ateliers du Conservatoire et à la réalisation d'un film documentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Association des Paralysés de France, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(4271) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention d'action culturelle avec la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA) dans le cadre de l'attribution d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'action culturelle avec la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(4360) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre le "Centre de Développement Chorégraphique National de Grenoble – Le Pacifique, association Le Pied à coulisse ", l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre le "Centre de Développement Chorégraphique National de Grenoble – Le Pacifique, association Le Pied à coulisse", l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère et la ville de Grenoble pour les années 2018-2019-2020 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(4458) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation par la ville de Grenoble du Prix de l'Alpe 2018 décerné par l'association "Société des écrivains dauphinois".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le prix de l'Alpe 2018 d'un montant de 1 500 € décerné par la « Société des écrivains dauphinois » à Odette BERNEZAT LUCAS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(4358) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention et avenant de mise à disposition de locaux aux associations Spacejunk et Tous travaux d'art.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention fixant les modalités de mise à disposition temporaire à l'association *Spacejunk*, jusqu'au 31 juillet 2018, du local pavillon de la Caserne de Bonne situé 54 boulevard Gambetta ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°3 fixant les modalités de mise à disposition à l'association *Tous travaux d'art*, jusqu'au 30 mars 2021, du local situé 23 avenue de Vizille ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'avenant ci-joints.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(4297) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Participation de la ville de Grenoble à l'échange de jeunes ambassadeurs (YAEP : Ambassador Exchange Program) avec la ville de Phoenix (Etats-Unis) - Juin/Juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à participer au programme d'échange de jeunes « ambassadeurs » Y.A.E.P. : (« Youth Ambassador Exchange Program ») ;
- de verser à Dana REIGNIER-TAYAR, et à Clara SERAGLINI, lauréates 2018 du programme « Y.A.E.P. », une aide financière de 650 € à chacune d'elle pour le financement d'une partie de leur billet de transport.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(4292) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association "Arménie Echange et Promotion" pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 24 500 € à l'association « Arménie Echange et Promotion » au titre de l'année 2018, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association « Arménie Echange et Promotion » la convention ci-annexée, pour l'année 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(4279) - AFFAIRES SCOLAIRES - Désaffectation du parc des logements de fonction affectés aux instituteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter du parc de logements de fonction instituteurs, à compter de ce jour, 10 (dix) logements de fonction dont la liste figure en annexe 1 .

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 73-(4167) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participations de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) d'Echirolles (années scolaires 2015-2016 et 2016-2017) et de Fontaine (année scolaire 2015-2016).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexes 1, 2 et 3 fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois accueillis en ULIS à Echirolles en 2015-2016 et 2016-2017, et à Fontaine en 2015-2016 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(4192) - PARCOURS EDUCATIF - Classes de découverte à Massacan - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, lesquelles s'appliqueront pour 3 séjours avec nuitées au printemps 2018 au centre de Massacan ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(4191) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses BAFA pour les montants indiqués, aux 6 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;**
- d'attribuer des bourses FIJ pour les montants indiqués aux 5 personnes dont les noms et le descriptif des projets figurent en annexe 1.**

Vote séparé : - sur le FIJ :

Pour : 50 – Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(4190) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, aux associations Jeunesse et aux associations ressources - Année 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 77-(4326) - SPORT - Convention de partenariat - Gestion des voies et maintenance de la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) installée dans le centre sportif Berthe de Boissieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée, à intervenir entre la ville de Grenoble et le Comité Territorial de l'Isère de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (CT38 FFME) pour la gestion des voies d'escalade de la structure artificielle d'escalade installée dans le centre sportif Berthe de Boissieux ; celle-ci prévoit la création du comité de pilotage « Ouverture des voies » et la facturation à la Ville par le CT38 FFME pour ses interventions liées à la gestion, l'ouverture ou la réalisation des contrôles de niveau 2 ;

- de dire que cette convention est conclue pour un an à compter de sa date de signature, elle pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction pour une nouvelle période sans pouvoir excéder 3 ans ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le Comité Territorial de l'Isère de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (CT38 FFME).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(4154) - SPORT - Convention de mise à disposition et d'exploitation sur le domaine public de distributeurs d'articles de piscines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la convention de mise à disposition et d'exploitation sur le domaine public de distributeurs d'articles de piscine avec la société Topsec Équipement, moyennant le paiement d'une redevance semestrielle d'occupation ;

- de conclure cette convention pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2018 et dire que celle-ci pourra être renouvelée par tacite reconduction deux fois pour un an dans la limite de cinq ans ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société Topsec Équipement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(4280) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;**
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 80-(4298) - MONTAGNE - Convention de mise à disposition de locaux sis 14 rue de la République (Maison du Tourisme) au Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble (BGAG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention de mise à disposition d'un local au Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble, laquelle remplace les conventions antérieures ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention de mise à disposition, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H59

ANNEXE(S)

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHÉ	matériau	N° MARCHÉ	catégorie prestations	N° MARCHÉ	catégorie marché ou accord	N° MARCHÉ	Précisions	Durée	Service adhérent	Service prestataire	Intégration du marché dans le rendu acte du ...	Attribution	Cade postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en CHF	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon à Grenoble	lot 6	Etanchéité	17	A	T	M	263	MAVA > 209 art. 27	19 mois	DML_SAO	DLJ	25-nov-17	2-janv-18	26-mars-18	AUTO	38 120	ST EGREVE	28 000,00	X
Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon à Grenoble	lot 7	Mesures et travaux et en travaux bois	17	A	T	M	264	MAVA > 209 art. 27	19 mois	DML_SAO	DLJ	25-nov-17	3-janv-18	26-mars-18	L'ART DU BOIS	38 130	ETHELLES	Base : 70 674,66 Variante 1 : 480,00 Variante 2 : 210,00	X
Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon à Grenoble	lot 8	Plâtre / faux plafond	17	A	T	M	265	MAVA > 209 art. 27	19 mois	DML_SAO	DLJ	25-nov-17	3-janv-18	26-mars-18	CARBONERO ISOLATION	38 900	LA BUISSE	67 000,00	X
Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon à Grenoble	lot 9	Electricité / conduit table	17	A	T	M	266	MAVA > 209 art. 27	19 mois	DML_SAO	DLJ	25-nov-17	25-déc-17	26-mars-18	SMEF	38 930	MORAINS	Base : 16 000,00 Variante 1 : 541,96 Variante 2 : 2 313,33	X
Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon à Grenoble	lot 10	Chauffage / Sanitaires / Ventilation	17	A	T	M	267	MAVA > 209 art. 27	19 mois	DML_SAO	DLJ	25-nov-17	2-janv-18	26-mars-18	CLIMAT SAINT	38 910	GERES	131 599,00	X
Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon à Grenoble	lot 11	Carréage	17	A	T	M	268	MAVA > 209 art. 27	19 mois	DML_SAO	DLJ	25-nov-17	25-déc-17	26-mars-18	SOGRECA	38 000	ST MARTIN D'HERES	30 000,00	X
Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon à Grenoble	lot 12	Sols complets	17	A	T	M	269	MAVA > 209 art. 27	19 mois	DML_SAO	DLJ	25-nov-17	25-déc-17	26-mars-18	BAILY	38 170	SEYSSELLET	Base : 17 700,00 Variante 1 : 964,65 Variante 2 : 4 277,56 Variante 3 : 916,18	X
Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Buffon à Grenoble	lot 13	Poutres / poutrage	17	A	T	M	270	MAVA > 209 art. 27	19 mois	DML_SAO	DLJ	25-nov-17	25-déc-17	26-mars-18	SAN S2P	38 280	LA COTE ST ANDRE	24 645,05	X

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet de lot	N° MARCHÉ référé	N° MARCHÉ seul	N° MARCHÉ référé	N° MARCHÉ seul	N° MARCHÉ référé	N° MARCHÉ seul	N° MARCHÉ référé	Procédure	Durée	Service adhérent	Service prestataire	Impact* révisés CAG	Notification du marché (date de l'accusé de réception)	Intégration du marché dans le registre des marchés	Attributaire	Cote postal	Ville	Plus global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
Opérations Besafix : Mise en sécurité et réhabilitation des fondations	lot 2	Structure	17	A	T	M	209	MAVA_S0_209 art. 27	5 mois	DCV_MIT ESP.PUBLICS	SCE ESPACES VERTIS	10-Janv-18	24-Janv-18	26-mars-18	26-mars-18	COMBES PIERRE JEAN	26 190	LA MOTTE FARMAS	20 251,00	X	
Expertise Visi Pro (VME de Gravelles): Assainissement technique et financier	lot unique		17	B	P	0	373	Procédure négociable art. 30.2°	10 marché commencera le 14 date de notification et prévus fin au terme de l'expertise pédiculaire	DCV_JMA DAICPL_JMA	DCV	22-Janv-18	26-mars-18	FINANCE CONSULT	75 008	PARIS	*	25 000,00			

OBJET DU MARCHÉ	N° lot concerné	Objet du lot	N° MARCHÉ millésime	N° MARCHÉ	N° MARCHÉ	N° MARCHÉ	catégorie prestations	N° MARCHÉ	catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHÉ	PROCEDURE	Nature de l'avenant	Service acheteur	Date de modification de l'avenant	Intégration rendu acte	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Objet de l'avenant Modification financière en € HT	Objet de l'avenant Modification financière
Bibliothèque de l'Alliance Etude d'aménagement et fourniture de mobilier	Lot unique		17	B	F	M		257			MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	Bibliothèques	17-janv.-18	26-mars-18	SARL PERSPECTIVES	70 000,00	x	modification du BPU
Mise en sécurité incendie du bâtiment Le Patio	lot 9	Amélioration du système incendie	17	A	T	M		73			MAPA > 209 art. 27	Incidence financière < 5 %	DHM_STB	3-nov.-17	26-mars-18	ELECTRIC TOLERIE	47 927,41	833,97	x
École Léon Jouhaux - construction d'un restaurant scolaire	lot 12	Serruierie	16	A	T			203			MAPA > 209 art. 27	Incidence financière < 5 %	DHM_STB	24-oct.-17	26-mars-18	COMETAL SERRURES	20 507,00	-692,00	x
École Léon Jouhaux - construction d'un restaurant scolaire	lot 9	électricité alarme incendie	16	A	T			200			MAPA > 209 art. 27	Incidence financière < 5 %	DHM_STB	24-oct.-17	26-mars-18	SAS SCAE	67 617,13	3 157,00	x
École Léon Jouhaux - construction d'un restaurant scolaire	lot 16	Equipement de cuisine	16	A	T			206			MAPA > 209 art. 27	Incidence financière < 5 %	DHM_STB	24-oct.-17	26-mars-18	MERENCHOLE	60 000,00	2545,00	x
École Léon Jouhaux - construction d'un restaurant scolaire	lot 10	Chauffage ventilation sanitaire	16	A	T			201			MAPA > 209 art. 27	Incidence financière < 5 %	DHM_STB	24-oct.-17	26-mars-18	ECCI	99 790,43	-1021,56	x
Maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche			16	I	A	PI		091			MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	8-nov.-17	26-mars-18	CRÉON Architectes	590 054,80	x	Modification du détail d'exécution
Mission de CPS réhabilitation du bâtiment de l'ex- école Saint Bruno pour la création d'une école maternelle de 4 classes et d'un restaurant			16			PI		014			MAPA 25_ 90 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	13-nov.-17	26-mars-18	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS	9 500,00	x	Transfert de société
Mission de contrôle technique pour la rénovation et l'extension de l'école et du restaurant scolaire Buffon			16			PI		127			MAPA 25_ 90 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	13-nov.-17	26-mars-18	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS	8130,00	x	Transfert de société
Destruction de deux bâtiments au 40 rue Blanche Monier			17	B	T	M		203			MAPA 25_ 90 art. 27	Incidence financière > 5 %	DHM_SMO	13-nov.-17	26-mars-18	VDTP	52 049,00	4 100,00 €	x
Construction du centre sportif Atequin	lot 8	plâtrerie, plafonds suspendus, peinture	16	A	T			273			MAPA > 209 art. 27	Incidence financière < 5 %	DHM_SMO	24-nov.-17	26-mars-18	LAMBDA ISOLATION	96 348,21	1664,79	x
Construction du centre sportif Atequin	lot 8	plâtrerie, plafonds suspendus, peinture	16	A	T			273			MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	5-déc.-17	26-mars-18	LAMBDA ISOLATION	96 348,21	x	rectification erreur matérielle CCAP
Construction du centre sportif Atequin	lot 9	carréage talence	16	A	T			274			MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	5-déc.-17	26-mars-18	GROUPE MIGNOLA	118 250,48	x	rectification erreur matérielle CCAP
Construction du centre sportif Atequin	lot 10	revêtements de sols sportifs sols souples	16	A	T			275			MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	5-déc.-17	26-mars-18	AUBONNET ET FILS	81 000,00	x	rectification erreur matérielle CCAP

OBJET DU MARCHÉ	N° lot concerné	Objet du lot	N° MARCHÉ millésime	N° MARCHÉ seul	N° MARCHÉ catégorie prestations	N° MARCHÉ catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHÉ numérateur	PROCEDURE	Nature de l'avenant	Service acheteur	Date de notification de l'avenant	Intégration rendu acte	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Objet de l'avenant Modification financière en € HT	Objet de l'avenant Modification autre que financière
Construction du centre sportif Aulequin	lot 7	menuiseries intérieures bois	16	A	T		272	MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	26-déc.-17	26-mars-18	GUILLOH SA	224 760,97	x	correction erreur matérielle CCAP
Construction du centre sportif Aulequin	lot 12	Appareil élévateur	16	A	T		277	MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	26-déc.-17	26-mars-18	CFA DIVISION DE NSA	20 600,00	x	correction erreur matérielle CCAP
Construction du centre sportif Aulequin	lot 14	Chauffage ventilation plomberie	16	A	T		279	MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	2-janv.-18	26-mars-18	ETS SALLEE	451 450,54	x	correction erreur matérielle CCAP
Construction du centre sportif Aulequin	relance lot 3	Eclanchier	17	A	T		021	MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	4-janv.-18	26-mars-18	ACOP CACI TOITURES ET TERRASSE	264 127,94	n	correction erreur matérielle CCAP
Construction du centre sportif Aulequin	lot 2	charpente Métallique	16	A	T		267	MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	3-janv.-18	26-mars-18	METALLERIE DU FOREZ - ETS BLANCHET	325 675,99	x	correction erreur matérielle CCAP
Mission de contrôle pour la construction de tennis couverts et d'un club house dans la plaine des Sports			07			S	196	MAPA 25_30 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	28-déc.-17	26-mars-18	BUREAU VERTAS CONSTRUCTION SAS	32 732,00	x	Avenant de transfert
Travaux de mise en sécurité incendie Le Patio	lot 5	Serrurerie Menuiserie Acier	17	A	T	M	69	MAPA > 209 art. 27	Sans incidence financière	DHM_SMO	30-janv.-18	26-mars-18	SERRURERIE GENERALE BONHETTE	216 950,00		x

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIIONS EN JUSTICE :

18-0003	Arrêté (03/01/2018)	SCP WAQUET, FARGE, HAZAN	La ville de Grenoble est autorisée à se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État afin de contester l'ordonnance rendue par le juge des référés le 22/12/2017, rejetant la requête de la commune de Grenoble. (requête en référé déposée auprès du Tribunal Administratif de Grenoble demandant notamment l'expulsion de la SARL Le Siège des locaux qu'elle occupe actuellement sans droit ni titre).	
18-0022	Arrêté (12/01/2018)		La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile suite à une tentative de vol en réunion dans un horodateur au préjudice de la ville de Grenoble.	
18-0046	Arrêté (16/01/2018)	Me TISSOT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. DIMANCHE devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de la décision du 6/03/2017 de maintien en situation de disponibilité d'office et à demi-traitement à compter du 4/11/2016, dans l'attente de l'avis du comité médical départemental.	
18-0139	Arrêté (02/02/2018)	Me MOLLION	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. MEILLASSOUX devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon contre le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 10/10/2017 faisant partiellement droit à sa demande indemnitaire.	

18-0156	Arrêté (02/02/2018)	SCP Pierre Janot et Associés	Considérant l'existence d'une convention tripartite du 20 juin 2012, conclue entre la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus, la société Autoroutes et Tunnels du Mont-Blanc, et le Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin, la ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant les juridictions administratives et à introduire toute procédure afin d'obtenir la transmission de la convention susvisée, ainsi que tout autre document communicable relatif à cette convention.
18-0226	Arrêté (12/02/2018)	Me MOLLION	Vu le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 14/02/2017, annulant la délibération du 20 juin 2016 du conseil municipal de Grenoble en tant qu'elle fixe les tarifs mensuels résidents de stationnement sur voirie selon le montant du quotient familial à compter du 1er juillet 2016, la ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de cette affaire devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.
18-0321	Arrêté (22/02/2018)	Me MOLLION	Vu le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 14/02/2017, annulant la délibération du 20/06/2016 du conseil municipal de Grenoble en tant qu'elle fixe les tarifs mensuels résidents de stationnement sur voirie selon le montant du quotient familial à compter du 1/07/2016, la ville de Grenoble décide d'interjeter appel. L'arrêté n° ARR 2018_0226 est abrogé.
18-0322	Arrêté (22/02/2018)	Me SALON	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le Tribunal Administratif de Grenoble le 14 mars 2014 et déposée par la société VINCIPARK CGST.

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Blanche Monier (26/02/2018)	M. VINCON 15 rue Ernest Calvat 38000 Grenoble	convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Blanche Monier.	Montant de la participation financière : 1 710 € TTC
--	---	---	--	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

18-0083	Arrêté (14/12/2017)	Mme CLEMENTE Josiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°588 - Renouvellement de concession du 18/10/2017 au 17/10/2032.	Redevance : 300 €
18-0084	Arrêté (14/12/2017)	Mme CHAMPAUZAC-SAIDI Louisa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°589 - Renouvellement de concession du 19/12/2017 au 18/12/2032.	Redevance : 300 €
18-0085	Arrêté (15/12/2017)	Mme TRAJKI Samira	Cimetière Grand Sablon - Titre n°590 - Nouvelle concession du 14/12/2017 au 13/12/2032.	Redevance : 300 €
18-0086	Arrêté (15/12/2017)	Mme ECORA Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°591 - Renouvellement de concessions du 29/11/2016 au 28/11/2031.	Redevance : 600 €
18-0094	Arrêté (15/12/2017)	Mme VIALANEIX Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°592 - Nouvelle concession du 15/12/2017 au 14/12/2067.	Redevance : 1 146 €
18-0095	Arrêté (15/12/2017)	M. et Mme CHELAOUCHI Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n°593 - Renouvellement de concession du 13/12/2015 au 12/12/2030.	Redevance : 300 €
18-0096	Arrêté (19/12/2017)	M. OLIVIER Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°594 - Renouvellement de concession du 28/12/2015 au 27/12/2030.	Redevance : 300 €
18-0097	Arrêté (20/12/2017)	Mme ROBIN Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°595 - Renouvellement de concession du 27/09/2021 au 26/09/2036.	Redevance : 300 €
18-0098	Arrêté (21/12/2017)	Mme MUMBATA MONONGI Brigitte	Cimetière Grand Sablon - Titre n°596 - Nouvelle concession du 21/12/2017 au 20/12/2032.	Redevance : 300 €
18-0099	Arrêté (21/12/2017)	Mme GUERRY Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°597 - Renouvellement de concession du 05/03/2017 au 04/03/2047.	Redevance : 660 €

18-0108	Arrêté (26/12/2017)	M. CHAILLOL Bruno	Cimetière Grand Sablon - Titre n°598 - Renouvellement de concession du 04/10/2017 au 03/10/2032.	Redevance : 300 €
18-0109	Arrêté (26/12/2017)	M. TAOUTAOU Abdelouahab	Cimetière Grand Sablon - Titre n°599 - Renouvellement de concession du 28/11/2017 au 27/11/2032.	Redevance : 300 €
18-0110	Arrêté (27/12/2017)	Mme PLATEL Yvonne	Cimetière Saint Roch - Titre n°601 - Renouvellement de deux concessions du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 600 €
18-0111	Arrêté (27/12/2017)	M. ROUGIER Alain	Cimetière Grand Sablon - Titre n°602 - Renouvellement de concession du 03/11/2015 au 02/11/2030.	Redevance : 300 €
18-0112	Arrêté (02/01/2018)	Mme PLOUARD Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°603 - Nouvelle concession du 28/12/2017 au 27/12/2032.	Redevance : 300 €
18-0113	Arrêté (02/01/2018)	M. VISENTIN Grégory	Cimetière Grand Sablon - Titre n°604 - Renouvellement de concession du 28/11/2015 au 27/11/2030.	Redevance : 300 €
18-0115	Arrêté (02/01/2018)	Mme LAGRECA Danielle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°605 - Renouvellement de concession du 26/12/2017 au 25/12/2032.	Redevance : 300 €
18-0116	Arrêté (02/01/2018)	Mme LANVIN Arlette	Cimetière Saint Roch - Titre n°606 - Nouvelle concession du 29/12/2017 au 28/12/2047.	Redevance : 660 €
18-0117	Arrêté (02/01/2018)	M. et Mme LIGONNET Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°607 - Nouvelle concession du 29/12/2017 au 28/12/2067.	Redevance : 1 146 €
18-0118	Arrêté (26/12/2017)	M. et Mme LUTZ Bernard et Danièle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°600 - Renouvellement de concession du 29/12/2014 au 28/12/2044.	Redevance : 660 €
18-0131	Arrêté (04/01/2018)	Mme FABRE Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°1 - Renouvellement de concession du 29/01/2016 au 28/01/2046.	Redevance : 666 €
18-0135	Arrêté (02/01/2018)	Mme JACQUIER Annick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°2 - Renouvellement de deux concessions du 01/01/2018 au 31/12/2047.	Redevance : 1 320 €
18-0136	Arrêté (02/01/2018)	Mme COUTURIER Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°3 - Renouvellement de concession du 05/01/2017 au 04/01/2047.	Redevance : 660 €
18-0137	Arrêté (02/01/2018)	Mme MASSET Nicole	Cimetière Grand Sablon - Titre n°4 - Renouvellement de concession du 21/01/2016 au 20/01/2031.	Redevance : 300 €
18-0138	Arrêté (03/01/2018)	Mme RENAUD Marie-Thérèse	Cimetière Saint Roch - Titre n°5 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 300 €
18-0151	Arrêté (03/01/2018)	Mme DORELON Eve	Cimetière Grand Sablon - Titre n°6 - Renouvellement de concession du 01/01/2016 au 31/12/2045.	Redevance : 651 €
18-0152	Arrêté (04/01/2018)	M. MILLERS Jean-Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°7 - Renouvellement de concession du 02/01/2016 au 01/01/2031.	Redevance : 303 €
18-0154	Arrêté (05/01/2018)	Mme AUDAIRE Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°8 - Nouvelle concession du 05/01/2018 au 04/01/2033.	Redevance : 303 €

18-0155	Arrêté (05/01/2018)	M. GRAVNER Maurice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°9 - Renouvellement de concession du 27/04/2012 au 26/04/2042.	Redevance : 666 €
18-0180	Arrêté (08/01/2018)	M. DORNE Albert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°10 - Acquisition d'un columbarium du 08/01/2018 au 07/01/2033.	Redevance : 386 €
18-0181	Arrêté (08/01/2018)	M. GUILLEMIN Jérôme	Cimetière Grand Sablon - Titre n°11 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0182	Arrêté (09/01/2018)	Mme RICHARD-OTTERNAUD Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°12 - Renouvellement de deux concessions du 13/11/2015 au 12/11/2030.	Redevance : 606 €
18-0183	Arrêté (09/01/2018)	Mme ZOGHEIB Elisabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n°13 - Renouvellement de deux concessions du 13/02/2015 au 12/02/2030.	Redevance : 1 320 €
18-0184	Arrêté (09/01/2018)	M. et Mme JOUBERT Albert et Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°14 - Renouvellement de deux concessions du 02/01/2016 au 01/01/2031.	Redevance : 606 €
18-0185	Arrêté (10/01/2018)	M. BRUNEAU Olivier	Cimetière Grand Sablon - Titre n°15 - Nouvelle concession du 09/01/2018 au 08/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0187	Arrêté (10/01/2018)	M. et Mme PIEDANNA Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°16 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0188	Arrêté (10/01/2018)	Mme BULARD Béatrice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°17 - Nouvelle concession du 10/01/2018 au 09/01/2048.	Redevance : 666 €
18-0189	Arrêté (11/01/2018)	Mme FREREJEAN Mireille	Cimetière Grand Sablon - Titre n°18 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0190	Arrêté (11/01/2018)	Mme TAYLOR Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°19 - Nouveau columbarium du 11/01/2018 au 10/01/2048.	Redevance : 772 €
18-0191	Arrêté (12/01/2018)	Mme GIRAUD Evelyne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°20 - Nouvelle concession du 12/01/2018 au 11/01/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0192	Arrêté (12/01/2018)	Mme DERAILLE Anne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°21 - Nouvelle concession du 12/01/2018 au 11/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0193	Arrêté (12/01/2018)	M. IMBERT Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n°22 - Nouveau columbarium du 12/01/2018 au 11/01/2033.	Redevance : 386 €
18-0194	Arrêté (12/01/2018)	Mme VAN APPELGHEM Dimitrie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°23 - Nouvelle concession du 12/01/2018 au 11/01/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0195	Arrêté (15/01/2018)	M. BRAUN Jean-Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°24 - Nouvelle concession du 15/01/2018 au 14/01/2048.	Redevance : 666 €
18-0196	Arrêté (16/01/2018)	M. et Mme FEITE Serge et Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°25 - Renouvellement de concession du 10/01/2016 au 09/01/2046.	Redevance : 666 €
18-0197	Arrêté (16/01/2018)	M. et Mme BAILLEUX Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n°26 - Renouvellement de concession du 17/01/2018 au 16/01/2033.	Redevance : 606 €
18-0198	Arrêté	Mme LORENTE RAMEL	Cimetière Saint Roch - Titre n°27 - Renouvellement de	Redevance : 303 €

	(16/01/2018)	Nicole	concession du 12/01/2018 au 11/01/2033.	
18-0199	Arrêté (16/01/2018)	M. et Mme VIAL André et Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°28 - Renouvellement de concession du 06/01/2018 au 05/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0200	Arrêté (16/01/2018)	M. et Mme COTTAVE René et Yvonne	Cimetière Saint Roch - Titre n°29 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0201	Arrêté (17/01/2018)	Mme GONNET Elsa	Cimetière Saint Roch - Titre n°30 - Renouvellement de concession du 19/02/2018 au 18/02/2033.	Redevance : 303 €
18-0202	Arrêté (17/01/2018)	Mme MARTIN Josiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°31 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2048.	Redevance : 666 €
18-0203	Arrêté (17/01/2018)	Mme JEANBLANC Guylaine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°33 - Nouveau columbarium du 17/01/2018 au 16/01/2048.	Redevance : 772 €
18-0204	Arrêté (18/01/2018)	Mme FANJAT Yvette	Cimetière Saint Roch - Titre n°34 - Renouvellement de deux concessions du 18/01/2018 au 17/01/2033.	Redevance : 606 €
18-0205	Arrêté (18/01/2018)	Mme RAPPORT Sarah	Cimetière Grand Sablon - Titre n°35 - Renouvellement de concession du 03/01/2018 au 02/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0206	Arrêté (18/01/2018)	Mme LEGE Josiane-Andrée	Cimetière Saint Roch - Titre n°36 - Renouvellement de concession du 03/01/2018 au 02/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0207	Arrêté (18/01/2018)	M. et Mme SARTI Maurice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°38 - Renouvellement de concession du 23/12/2016 au 22/12/2031.	Redevance : 303 €
18-0208	Arrêté (19/01/2018)	Mme BEAUME Paulette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°39 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0244	Arrêté (23/01/2018)	Mme RAMBAUD Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°37 - Nouvelle concession du 18/01/2018 au 17/01/2048.	Redevance : 772 €
18-0245	Arrêté (23/01/2018)	Mme MENARD Préciosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°40 - Nouvelle concession du 19/01/2018 au 18/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0246	Arrêté (19/01/2018)	Mme PAPADOPOULOS Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°41 - Nouvelle concession du 19/01/2018 au 18/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0247	Arrêté (19/01/2018)	Mme CIALDELLA Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°42 - Nouvelle concession du 19/01/2018 au 18/01/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0248	Arrêté (19/01/2018)	Mme GARDIEN Renée	Cimetière Saint Roch - Titre n°43 - Nouvelle concession du 19/01/2018 au 18/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0250	Arrêté (22/01/2018)	Mme UGHETTO Marthe	Cimetière Saint Roch - Titre n°44 - Nouvelle concession du 22/01/2018 au 21/01/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0251	Arrêté (23/01/2018)	M. et Mme HADOT Jean-René et Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°45 - Renouvellement de concession du 19/01/2016 au 18/01/2031.	Redevance : 303 €
18-0252	Arrêté (23/01/2018)	M. RICCI Robert et Mme PELLOUX PRAYER Gislaïne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°47 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €

18-0253	Arrêté (23/01/2018)	Communauté Hellenique Orthodoxe de Grenoble	Cimetière Grand Sablon - Titre n°48 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0254	Arrêté (23/01/2018)	Mme THIBAUD Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°49 - Renouvellement de concession du 07/01/2018 au 06/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0255	Arrêté (24/01/2018)	M. et Mme RAVEL Frédéric	Cimetière Grand Sablon - Titre n°50 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0256	Arrêté (24/01/2018)	M. et Mme ALONSO Antoine et Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°51 - Renouvellement de concession du 23/01/2016 au 22/01/2031.	Redevance : 303 €
18-0257	Arrêté (25/01/2018)	M. BENCHIMOL Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°52 - Renouvellement de concession du 10/03/2018 au 09/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0258	Arrêté (25/01/2018)	M. VENTOLINI Fernand	Cimetière Grand Sablon - Titre n°53 - Renouvellement de concession du 16/08/2017 au 15/08/2032.	Redevance : 303 €
18-0259	Arrêté (26/01/2018)	M. CHOUKROUN Jean- Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°54 - Renouvellement de concession du 24/01/2016 au 23/01/2031.	Redevance : 303 €
18-0263	Arrêté (26/01/2018)	Mme ABIDINE Viktorina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°55 - Nouveau columbarium du 26/01/2018 au 25/01/2033.	Redevance : 386 €
18-0264	Arrêté (26/01/2018)	M. et Mme LOPEZ Casimir et Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°56 - Renouvellement de concession du 24/01/2016 au 23/01/2031.	Redevance : 303 €
18-0265	Arrêté (26/01/2018)	M. VOCHE Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°57 - Renouvellement de concession du 23/09/2017 au 22/09/2032.	Redevance : 303 €
18-0266	Arrêté (26/01/2018)	Mme RIONDET Sylviane	Cimetière Saint Roch - Titre n°58 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0267	Arrêté (26/01/2018)	Mme BRICHET-BILLET Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°59 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0268	Arrêté (26/01/2018)	M. GUERRINI Alain	Cimetière Saint Roch - Titre n°60 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0269	Arrêté (29/01/2018)	Mme SEIGLER Lydia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°61 - Renouvellement de concession du 04/11/2011 au 03/11/2026.	Redevance : 303 €
18-0270	Arrêté (30/01/2018)	M. et Mme GIRARD Joël	Cimetière Grand Sablon - Titre n°62 - Nouvelle concession du 29/01/2018 au 28/01/2048.	Redevance : 666 €
18-0271	Arrêté (30/01/2018)	Mme FIEVET Rosaria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°63 - Nouveau columbarium du 30/01/2018 au 29/01/2048.	Redevance : 772 €
18-0272	Arrêté (30/01/2018)	Mme CHABANIS Caroline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°64 - Renouvellement de concession du 10/02/2018 au 09/02/2033.	Redevance : 303 €
18-0273	Arrêté (30/01/2018)	Mme TORTORA Michèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°65 - Renouvellement de concession du 11/01/2018 au 10/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0274	Arrêté	M. et Mme MILLIER Alain et	Cimetière Saint Roch - Titre n°66 - Renouvellement de	Redevance : 1 332 €

	(30/01/2018)	Hélène	deux concessions du 07/04/2018 au 06/04/2048.	
18-0275	Arrêté (30/01/2018)	M. DE VALLIER- SGAMBATO Marc	Cimetière Saint Roch - Titre n°67 - Renouvellement de concession du 13/02/2018 au 12/02/2033.	Redevance : 303 €
18-0277	Arrêté (30/01/2018)	M. BERTHIER Yves	Cimetière Grand Sablon - Titre n°68 - Renouvellement de deux concessions du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 606 €
18-0278	Arrêté (31/01/2018)	Mme KERNEL Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°69 - Renouvellement de concession du 24/02/2018 au 23/02/2033.	Redevance : 303 €
18-0279	Arrêté (31/01/2018)	M. et Mme HUGOIN Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°70 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2047.	Redevance : 660 €
18-0280	Arrêté (31/01/2018)	M. VILMAIN Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°71 - Renouvellement de concession du 05/03/2016 au 04/03/2031.	Redevance : 303 €
18-0281	Arrêté (31/01/2018)	Mme DEFESSE Lore	Cimetière Saint Roch - Titre n°72 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0282	Arrêté (31/01/2018)	Mme FINELLI Josiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°73 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0283	Arrêté (31/01/2018)	Mme LAUBIE Nicole	Cimetière Grand Sablon - Titre n°74 - Renouvellement de concession du 24/11/2015 au 23/11/2030.	Redevance : 303 €
18-0284	Arrêté (01/02/2018)	M. SCARPA Fabien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°75 - Nouveau columbarium du 01/02/2018 au 31/01/2033.	Redevance : 386 €
18-0287	Arrêté (01/02/2018)	Mme PICHON Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°76 - Renouvellement de concession du 27/12/2017 au 26/12/2032.	Redevance : 303 €

SUPPRESSIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Grade du poste	Base horaire
Ville Durable	Urbanisme et Aménagement	Géomatique	Techniciens (4 postes)	Temps complet

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Direction Générale des Services	Communication - Evénementiel	Communication	Attaché	Rédacteur
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Animateur
Ville Durable	Environnement et cadre de vie	Droits de voirie	Adjoint technique (7 postes)	Agent de maîtrise (7 postes)
Ville Solidaire et Citoyenne	Action Territoriale	Territoire – secteur 4	Rédacteur	Animateur
Ville Solidaire et Citoyenne	Direction de la Relation Citoyenne	Relations avec le Monde Associatif	Attaché	Rédacteur

RATIOS AVANCEMENT DE GRADE - 2018

GRADES 2018	Nombre de promouvables		Propositions avant CAP	Ratios avant CAP
Catégorie C (C2 et C3)				
Filière Administrative				
Adjoint administratif principal de 2e classe. C2	26	dont 5 lauréats	8	30,77%
Adjoint administratif principal de 1re classe. C3	53		17	32,08%
Filière Technique				
Adjoint technique principal de 2e classe. (ancienneté + exa pro). C2	111	dont 2 lauréats	37	33,33%
Adjoint technique principal de 1re classe. C3	167		53	31,74%
Agent de Maîtrise Principal	31		10	32,26%
Filière Culturelle				
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe. C2	3	pas de lauréat	0	0,00%
Adjoint du patrimoine principal de 1re classe. C3	5		0	0,00%
Filière Sportive				
Opérateur principal des activités physiques et sportives. C3	2		0	0,00%
Filière Sanitaire et Sociale				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe. C3	37		13	35,14%
agent social principal de 2ème classe C2	2	pas de lauréat	0	0,00%
agent social principal de 1ère classe C3	0		0	0,00%
Filière Animation				
Adjoint d'animation principal de 2e classe. C2	1	pas de lauréat	0	0,00%
Adjoint d'animation principal de 1re classe. C3	5		0	0,00%
TOTAUX – CATEGORIE C	443		138	31,15%

GRADES 2018	Nombre de promouvables		Propositions avant CAP	Ratios avant CAP
CATEGORIE B				
Filière Administrative				
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	18	pas de lauréat	0	0,00%
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	24	pas de lauréat	0	0,00%
Filière Technique				
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	19	dont 3 lauréats	9	47,37%
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	14	pas de lauréat	0	0,00%
Filière Culturelle				
Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} classe	7	pas de lauréat	0	0,00%
Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe	20	pas de lauréat	0	0,00%
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0	pas de lauréat	0	0,00%
Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe	0	pas de lauréat	0	0,00%
Filière Sportive				
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	6	pas de lauréat	0	0,00%
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 ^{ère} classe	5	pas de lauréat	0	0,00%
Filière Sanitaire et Sociale				
Assistant Socio-Educatif Principal	3		0	0,00%
Technicien para-médical de classe supérieure	0		0	0,00%
Educateur Principal de Jeunes enfants	1		0	0,00%

GRADES 2018	Nombre de promouvables		Propositions avant CAP	Ratios avant CAP
Filière Animation				
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	0	pas de lauréat	0	0,00%
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	7	pas de lauréat	0	0,00%
Filière Police Municipale				
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	1	pas de lauréat	0	0,00%
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	3	pas de lauréat	0	0,00%
TOTAUX – CATEGORIE B	128		9	7,03%

GRADES 2018	Nombre de promouvables		Propositions avant CAP	Ratios avant CAP
CATEGORIE A				
Filière Administrative				
Attaché Principal (ancienneté + exa pro)	26	dont 5 lauréats	3	11,54%
Attaché hors classe	8		2	25,00%
Administrateur hors classe	2		0	0,00%
Administrateur Général	0		0	0,00%
Promotion à l'échelon spécial d'administrateur général	0		0	0,00%
Filière Technique				
Ingénieur principal	20		1	5,00%
Ingénieur hors Classe	4		0	0,00%
Ingénieur en chef hors classe	0		0	0,00%
Ingénieur général	0		0	0,00%
Filière Culturelle				
Bibliothécaire principal	3		0	0,00%
Attaché principal de conservation du pat	2		0	0,00%
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{re} catégorie	1		0	0,00%
Professeur Hors Classe	16		2	12,50%
Conservateur du Patrimoine en Chef	3		0	0,00%
Conservateur des Bibliothèques chef	3		0	0,00%
Filière Sportive				
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal	0		0	0,00%
Filière Sanitaire et Sociale				
Infirmier en soins généraux de classe sup	0		0	0,00%
Infirmier en soins généraux hors classe	2		0	0,00%
Médecin de 1 ^{ère} classe	0		0	0,00%
Médecin Hors classe	4		0	0,00%
Psychologue hors classe	2		0	0,00%
TOTAUX – CATEGORIE A	96		8	8,33%
TOTAL GENERAL	667		155	23,24%

Annexe à la délibération n° 43-4283
 CJ du 26 mars 2018.

Avis TQ	Intitulé du Projet	Porteur	Secteur 2	Coût Action	Demande PV	Montant proposé DAT
Avis prioritaire	Le Monde au Coin de la Rue	A Bientôt J'espère	2	14 700 €	11 000 €	2 000,00 €
Avis favorable	Ateliers de médiation autour de l'oralité	Musique Créative sud	2	30 000 €	10 000 €	2 500,00 €
Avis prioritaire	Osez Chenoise	Association des Commerçants et Devantures de la rue Chenoise	2	20 000 €	16 000 €	3 000,00 €
Avis prioritaire	Le samedi, le restaurant est à vous	Atypik et Compagnie	2	23 000 €	12 000 €	3 000,00 €
Avis prioritaire	Partager Aujourd'hui pour mieux vivre Demain	MJC Allobroges	2	28 000 €	17 000 €	3 500,00 €
Avis prioritaire	Développement et Promotion Sport Féminin	FC2A	2	20 000 €	2 500 €	1 000,00 €

Tableau 2018- actions soutenues sur le budget politique ville

Avis TQ	Intitulé du Projet	Porteur	Secteur r 3	Coût Action	Demande PV	Montant proposé DAT
Avis prioritaire	Accompagnement individualisé pour des collégiens des quartiers Mistral et Lys Rouge»	AFEV	3	13 125 €	10 500 €	2 000,00 €
Avis prioritaire	Soutien aux Familles Mistral Camine Lys Rouge	CSF	3	16 760 €	10 000 €	2 500,00 €
Avis prioritaire	Programmation d'actions artistiques et culturelles sur le quartier Mistral	Cultur'Act - Le Prunier Sauvage	3	133 000 €	30 000 €	4 000,00 €
Avis prioritaire	Animation de Proximité - Quartier Lys Rouge	La Soupape	3	20 000 €	20 000 €	2 000,00 €
Avis favorable	Animation en Soirée Gymnase	Le Plateau	3	18 000 €	7 000 €	4 000,00 €
Avis prioritaire	Accompagnement à la scolarité	Le Rocher	3	17 000 €	3 500 €	1 000,00 €
Avis favorable	De l'enfance à l'Adolescence	Maison Enfance Bachelard	3	27 600 €	13 000 €	4 000,00 €
Avis prioritaire	Foot d'Elles & Citoyenneté »	Mistral Football Club	3	12 400 €	12 400 €	1 000,00 €
Avis prioritaire	Accolades Foot salle	MJC Anatole France	3	3 840 €	3 100 €	1 000,00 €
Avis prioritaire	La Poignée de main	MJC Anatole France	3	23 300 €	20 000 €	5 500,00 €
Avis prioritaire	Ateliers Socio-Linguistique - Apprentissage du français	PASS	3	33 000 €	23 000 €	3 000,00€

Tableau 2018- actions soutenues sur le budget politique ville

Avis TQ	Intitulé du Projet	Porteur	Secteur 5	Coût Action	Demande PV	Montant proposé DAT
Avis favorable	Projet Mobilité Ecole Vélo	AUESC Bajatière	5	3 000 €	2 700 €	700 €
Avis prioritaire	Le Jardin de la Poterne dans son Quartier	Brin d'Grélinette	5	29 600 €	21 000 €	4 000,00 €
Avis favorable	Laïcité et faits religieux	Accolades	5	6 337 €	5 000 €	3 000,00 €
Avis favorable	Grande Parade Musicale	La bobine	5	22 000 €	3 500 €	1 500,00 €
Avis prioritaire	Enfants capables	ASSPA	5	10 800 €	6 100 €	2 000,00 €
Avis favorable	Accompagnement des habitants du quartier Vieilles Cités Abbaye	CSF	5	8 600 €	6 000 €	1 500,00 €
Avis prioritaire	Pole Informatique Teisseire	Formation à l'Autonomie et à la Citoyenneté par la Lecture et l'Ecriture - FACILE	5	13 421 €	12 871 €	3 300,00 €
Avis favorable	Trésor cachés de mon quartier	Histoire De	5	12 900 €	4 000 €	2 000,00 €
Avis favorable	Le labo des jeunes	Images Solidaires	5	40 000 €	11 000 €	3 000,00 €

Tableau 2018- actions soutenues sur le budget politique ville

Avis favorable	Venir à la Marelle, une Evidence pour tous les Habitants du Secteur I	La Marelle	5	17 885 €	3 000 €	1 000,00 €
Avis prioritaire	Création de Lien entre les Générations et les Cultures	La Pirogue	5	85 076 €	18 000 €	4 000,00 €
Avis prioritaire	Promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique	MJC MPT Abbaye Jouhaux	5	31 000 €	10 000 €	3 000,00 €
Avis prioritaire	Escalang'Age	MJC MPT Abbaye Jouhaux	5	7 935 €	7 685 €	1 000,00 €
Avis favorable	Développement des Actions de Culture Scientifique et Technique à Grenoble »	Planète Sciences Rhône Alpes	5	19 000 €	9 500 €	2 000,00 €
Avis prioritaire	Ateliers Socio-Linguistique - Apprentissage du français - Abbaye »	MJC MPT Abbaye Jouhaux	5	34 550 €	22 550 €	6 000,00 €
Avis prioritaire	Ateliers Socio-Linguistique - Apprentissage du français	FACILE	5	12 500 €	12 000 €	3 000, 00€
Avis favorable	Lieu d'études et de formation personnalisé	LEFOP	5	30 500 €	23 000 €	2 000,00 €

Tableau 2018- actions soutenues sur le budget politique ville

Avis TQ	Intitulé du Projet	Porteur	Secteur 6	Coût Action	Demande PV	Montant proposé DAT
Avis favorable	Arts et Récup' : Créons Responsables	A Bord Perdu	6	6 200 €	5 000 €	1 000,00 €
Avis favorable	Programme BatukaVI & Cie : Pôle LIENS stages	Afric Impact	6	54 628 €	15 000 €	2 000,00 €
NSP	Université Populaire de la Villeneuve	Collectif Associations et Habitants Villeneuve Debout	6	30 050 €	15 000 €	1 500,00 €
Avis favorable	Regards 2 moi	CODASE	6	19 000 €	6 548 €	1 000,00 €
Avis prioritaire	Ma Ville Décodée en images	Histoires De	6	270 075 €	12 000 €	4 000,00 €
NSP	C'est aussi ça JOGA	JOGA	6	12 500 €	10 000 €	2 000,00 €
NSP	Animer et faire vivre un lieu de convivialité	KIAP	6	49 630 €	49 630 €	3 000,00 €
Avis favorable	Accompagnement à l'orientation et à la recherche de stage	AFEV	6	5 580 €	3 000 €	1 500,00 €
Avis favorable	d'Ateliers Intergénérationnels, éducatifs, culturels et conviviaux en milieu ouvert	Madame Ruetabaga	6	34 000 €	10 000 €	2 000,00 €
Avis prioritaire	Divers Cité	MJC Prémol	6	64 400 €	22 000 €	1 500,00 €
Avis favorable	Accompagner le jeune et sa famille pour favoriser sa réussite éducative	Osmose	6	28 335 €	9 000 €	1 500,00 €

Tableau 2018- actions soutenues sur le budget politique ville

NSP	Sensibilisation et Education à l'environnement et au Développement Durable	Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	6	18 000 €	41 150 €	4 000,00 €
NSP	Le Pêle Mêle et ses quatre R (Réduire, Réparer, Rénover, Réemployer)	Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	6	59 950 €	24 000 €	2 000,00 €
Avis prioritaire	Correspondants de Nuit Arlequin	Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	6	244 920 €	75 500 €	9 000,00 €
Avis prioritaire	Correspondants de Nuit Géant - Baladins	Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	6	440 856 €	54 000 €	7 500,00 €
Avis favorable	Accompagnement et développement des compétences numériques	Emmaus Connect	6	17 000 €	12 000 €	1 000,00 €
Avis favorable	MEDIA-LAB à Villeneuve pour regarder le réel	La Maison de l'image	6	23 994 €	9 000 €	2 500,00 €
Avis prioritaire	Jardin terre neuve	MDH Patio	6	18 000 €	5 000 €	2 500,00 €
Avis prioritaire	Jardin des Poucets	MDH Baladins	6	10 000 €	5 000 €	2 500,00 €

Tableau 2018- actions soutenues sur le budget politique ville

Avis TQ	Intitulé du Projet	Porteur	Tous Secteur	Coût Action	Demande PV	Montant proposé DAT
Avis favorable	Accès aux équipements sportifs pour les mineurs isolés des QPV	ADATE	Tous Secteurs	10 000 €	8 000 €	1 000 €
Avis favorable	Sorties en Montagne pour les publics des QPV.	ANCEF	Tous Secteurs	16 700 €	15 500 €	1 000 €
Non étudié	Permanence juridique contre les discriminations et l'islamophobie	ADDH-CCIF	Tous Secteurs	23 000 €	4 000 €	800 €
Avis favorable	Animation du Café social	Pays'âges	Tous Secteurs	47 000 €	9 000 €	2 500 €
Avis favorable	Programme d'actions pour l'accompagnement social des femmes précaires et vulnérables dans les QPV	Planning Familial-Association départementale de l'isère	Tous Secteurs	26 817 €	24 117 €	2 500 €
Non étudié	Festival de films - les dérangementantes	Planning Familial -Association départementale de l'isère	Tous Secteurs	9 480 €	8 500 €	1 000€
Avis favorable	Ateliers Forum de discussion parents/enfants autour des écrans et de l'utilisation du numérique dans les QPV	PANGOLIN	Tous Secteurs	58 000 €	20 000 €	1 200 €
Avis prioritaire	Actions socio linguistiques des MDH secteur 6 et 2	MDH	Tous secteurs	98 231 €	41 000 €	10 000 €

Tableau 2018- actions soutenues sur le budget politique ville

44-(4372). ACTION SOCIALE_: Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Madame Maryvonne BOILEAU expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient donc de formaliser le soutien de la Ville au titre de l'année 2018, par des avenants financiers.

- Au titre du Contrat de Ville

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2018
MJC Allobroges	Partager aujourd'hui pour mieux vivre demain	3 500 €
Musique Créative Sud	Atelier de médiation autour de l'oralité	2 500 €
Le Plateau	Animation en soirée gymnase	4 000 €
Maison de l'Enfance Bachelard	De l'enfance à l'adolescence	4 000 €
MJC Anatole France	La poignée de main	5 500 €
MJC Anatole France	Accolades Foot salle	1 000 €
MJC Prémol	Divers Cité	1 500 €
Formation à l'Autonomie et à la Citoyenneté par la Lecture et l'Ecriture - FACILE	Ateliers socio-linguistiques - Apprentissage du français	3 000 €
Formation à l'Autonomie et à la Citoyenneté par la Lecture et l'Ecriture - FACILE	Pôle informatique Teisseire	3 300 €
MJC Maison pour Tous Abbaye Jouhaux	Ateliers socio-linguistiques - Apprentissage du français	6 000 €
MJC Maison pour Tous Abbaye Jouhaux	Promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique	3 000 €
MJC Maison pour Tous Abbaye Jouhaux	Escalang'Age	1 000 €
La maison de l'image	MEDIA LAB à Villeneuve pour regarder le réel	2 500 €
Cultur'Act - Le prunier sauvage	Programmation d'actions artistiques et culturelles sur le quartier mistral	4 000 €

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 13 mars 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée,
Mme Maryvonne BOILEAU

Affichée le : 29 mars 2018

Tarification financière 2018 à appliquer aux habitants dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous.

Cette tarification 2018 répond à différents critères :

- tarification progressive, en fonction du quotient familial, sur la base de quatre tranches. Le mode de calcul du quotient familial appliqué est celui qui est détaillé au sein du Règlement Intérieur de l'Action Sociale (RIAS) de la Caisse d'Allocations Familiales.
- introduction de la gratuité totale pour les enfants ayant moins de 3 ans au moment de l'inscription à la sortie,
- limitation du tarif « enfants » aux personnes ayant moins de 18 ans au moment de l'inscription à la sortie.

Afin de favoriser l'accès de ces sorties aux personnes en situation de handicap, celles-ci se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche de quotient familial inférieur à 350. Pour cela, elles devront fournir un justificatif de reconnaissance officielle de leur handicap.

La tarification se déclinera comme suit :

Tarification 2018

Tranche de QF	Sortie avec entrée payante		Sortie sans entrée payante	
	Adultes	Enfants * (- 18 ans)	Adultes	Enfants * (- 18 ans)
0-350 + personnes en situation de handicap	5€	3€	4€	2€
351-650	6€	4€	5€	3€
651-900	8€	5€	7€	4€
Supérieur à 900	10€	8€	8€	6€

**Gratuité pour les enfants âgés de moins de 3 ans au moment de l'inscription*

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne refusant de communiquer les pièces-justificatives permettant de vérifier la tranche de quotient familial à appliquer.

Il convient également de préciser les conditions d'annulation et de remboursement des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous.

Conditions d'annulation et de remboursement

Les usagers seront remboursés intégralement dans les cas suivants :

- annulation ou modification de la sortie à l'initiative de la Maison des habitants,
- annulation à l'initiative de l'utilisateur, jusqu'à 15 jours avant la sortie, sans justificatif,

- annulation à l'initiative de l'utilisateur, moins de 15 jours avant la sortie, sur production d'un justificatif et pour les motifs suivants : accidents liés aux personnes ou aux biens, problèmes de santé, naissance, décès, convocations administratives.

En cas d'erreur de tarification appliquée, un remboursement partiel sera effectué (remboursement de la part payée en trop par l'utilisateur).

Le remboursement sera effectué par virement administratif, au vu d'un état signé par l'ordonnateur indiquant les références des bénéficiaires et le motif. Un justificatif et un relevé d'identité bancaire devront être produits à l'appui de la demande de remboursement.

Tarification financière 2018 à appliquer aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs à Massacan

Cette tarification 2018 répond à différents critères :

- tarification progressive, en fonction du quotient familial, sur la base de quatre tranches. Le mode de calcul du quotient familial appliqué est celui qui est détaillé au sein du Règlement Intérieur de l'Action Sociale (RIAS) de la Caisse d'Allocations Familiales,
- ajustement de la tarification pour les personnes âgées (+ 60 ans au moment de l'inscription au séjour) ou isolées sur ces quatre tranches de quotient familial.

Afin de favoriser l'accès de ces séjours aux personnes en situation de handicap, celles-ci se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche de quotient familial inférieur à 350. Elles devront pour cela fournir un justificatif de reconnaissance officielle de leur handicap.

La tarification se déclinera comme suit :

Tarification 2018

Tarification pour quatre nuitées				
Tranche de QF	Tarif du séjour adulte (≥ 18 ans *)	Tarif du séjour enfant ≥ 2ans *	Tarif du séjour enfant -2 ans *	Tarif du séjour personne âgée (+ 60 ans *)
0-350 + personnes en situation de handicap	70€	35€	20€	114€
351-650	75€	40€	25€	119€
651-900	80€	45€	30€	124€
+ 900	85€	50€	35€	129€

*Au moment de l'inscription au séjour

Tarification pour trois nuitées				
Tranche de QF	Tarif du séjour adulte (≥ 18 ans *)	Tarif du séjour enfant ≥ 2ans *	Tarif du séjour enfant -2 ans *	Tarif du séjour personne âgée (+ 60 ans *)
0-350 + personnes en situation de handicap	60€	30€	15€	85€
351-650	65€	35€	20€	90€
651-900	70€	40€	25€	95€
+ 900	75€	45€	30€	100€

*Au moment de l'inscription au séjour

Tarif pour une chambre individuelle : les usagers souhaitant réserver une chambre individuelle devront payer un supplément de 10.50€ par nuit.

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne refusant de communiquer les pièces-justificatives permettant de vérifier la tranche de quotient familial à appliquer.

Toute inscription au séjour vaut facturation (sauf cas précisés ci-dessous dans les conditions d'annulation et de remboursement).

Il convient également de préciser les conditions d'annulation et de remboursement des séjours collectifs à Massacan.

Conditions d'annulation et de remboursement

Les usagers seront remboursés intégralement dans les cas suivants :

- annulation ou modification du séjour à l'initiative de la Maison des habitants,
- annulation à l'initiative de l'utilisateur, jusqu'à 15 jours avant le séjour, sans justificatif,
- annulation à l'initiative de l'utilisateur, moins de 15 jours avant le séjour, sur production d'un justificatif et pour les motifs suivants : accidents liés aux personnes ou aux biens, problèmes de santé, naissance, décès, convocations administratives.

En cas d'erreur de tarification appliquée, un remboursement partiel sera effectué (remboursement de la part payée en trop par l'utilisateur).

Le remboursement sera effectué par virement administratif, au vu d'un état signé par l'ordonnateur indiquant les références des bénéficiaires et le motif. Un justificatif et un relevé d'identité bancaire devront être produits à l'appui de la demande de remboursement.

CN du 26 Mars 2018.

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS ASSOCIATIONS socioculturelles, jeunesse et ressources DEJ

NOM ASSOCIATION	OBJET	rappel subventions 2017	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL
SECTEUR 1					
MJC PARMENTIER	Subvention forfait activité adolescents	30 000	30 000		
	Soit un total de :	30 000			30 000 €
SECTEUR 2					
MJC SAINT LAURENT	Subvention forfait activité adolescents	30 000	30 000		
	Soit un total de :	30 000			30 000 €
MJC MUTUALITE	Subvention forfait activité adolescents	30 000	30 000		
	Soit un total de :	30 000			30 000 €
MJC ALLOBROGES	Subvention forfait activité adolescents	52 500	52 500		
	Opération VVV hiver 2018	1 000		1 000	
	Soit un total de :	53 500			53 500 €
SECTEUR 3					
LE PLATEAU	Subvention forfait activité adolescents	60 000	60 000		
	Opération VVV hiver 2018	1 500		1 000	
	Initiative jeunesse projets - Regards croisés/citoyenneté	1 960		1 500	
	Initiative jeunesse fonctionnement - poste Correspondant jeunesse (totalisé)	30 490	30 490		
	Soit un total de :	93 950			94 990 €
MJC ANATOLE FRANCE	Subvention forfait activité adolescents	60 000	60 000		
	Opération VVV hiver 2018	1 200		1 400	
	Initiative jeunesse projets - Regards croisés/citoyenneté	1 400		1 400	
	Soit un total de :	62 600			62 800 €
MJC EAUX CLAIRES	Subvention forfait activité adolescents	45 000	45 000		
	Soit un total de :	45 000			45 000 €
SECTEUR 4					
MJC Lucie AUBRAC	Subvention forfait activité adolescents	60 000	60 000		
	Soit un total de :	60 000			60 000 €
Centre de Loisirs ACL	Projets spécifiques - Séjours Toussaint Noël 2017	0		900	
	Soit un total de :	0			900 €
SECTEUR 5					
AUESC BAJATIÈRE	Subvention forfait activité adolescents	60 000	60 000		
	Opération VVV Hiver 2018	1 892		1 600	
	Soit un total de :	61 892			61 600 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Subvention forfait activité adolescents	52 500	52 500		
	Opération VVV Hiver 2018	1 000		1 500	
	Opération VVV printemps 2018	600		2 000	
	Projets spécifiques - Séjours Toussaint Noël 2017	0		168	
	Soit un total de :	54 100			56 168 €
ENFANTINE	Ateliers éducatifs avril à décembre 2017			8 700	
	Soit un total de :				8 700 €
MJC TEISSIERE	Subvention forfait activité adolescents	30 000	30 000		
	Soit un total de :	30 000			30 000 €
SECTEUR 6					
MJC PREMOL	Projets spécifiques - Séjours Toussaint Noël 2017	720		780	
	Soit un total de :	720			780 €
MJC PREMOL	Subvention forfait activité adolescents	90 000	90 000		
	Opération VVV Hiver 2018	1 000		1 000	
	Soit un total de :	91 000			91 000 €
LA CORDEE	Subvention forfait activité adolescents	60 000	60 000		
	Projets spécifiques - Séjours Toussaint Noël 2017	0		576	
	Soit un total de :	60 000			60 576 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE ET AUTRES ASSOCIATIONS					
ADIJ	Initiative jeunesse projets - forum jobs d'été	10 000		10 000	
	Initiative jeunesse projets - Accueil/ formation/ grands projets Regards croisés/citoyenneté	4 320		8 100	
	Soit un total de :	14 320			18 100 €
AAAMM (association pour l'accompagnement des actions de mobilité inter-municipales)	Initiative jeunesse projets - Accueil/ formation/ gpe de projets Regards croisés/citoyenneté	1 800		1 800	
	Soit un total de :	1 800			1 800 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Récréative: aide ateliers 2016 - 2017			4 000	
	Soit un total de :				4 000 €
LA SOUPAPE	subvention de fonctionnement 2018	5 000	5 000		
	Soit un total de :	5 000			5 000 €
AFRIC IMPACT	Projets spécifiques - Séjours Toussaint Noël 2017	720		1 560	
	Soit un total de :	720			1 560 €
	Soit un total de :	724 602	695 490	50 984	746 474

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2018

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2017	Objet de la subvention proposée	Subvention 2018			
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée	
2 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	30 600 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	20 300 €	0 €	250 €	
		délibération n°327 du 19 décembre 2016							
2 avenant financier	AUESC Bajatière - Section Football	20-janv-16	31-déc-2020	22 800 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	4 800 €	0 €	250 €	
		délibération n°66-C010 du 21 décembre 2015							
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	30 500 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	17 600 €	8 741 €	250 €	
		délibération n°327 du 19 décembre 2016							
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	02-juin-17	31-déc-2020	10 000 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	7 000 €	14 141 €	250 €	
		délibération n°1065 du 22 mai 2017							
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	17-juil-17	31-déc-2020	18 000 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	10 600 €	4 419 €	250 €	
		délibération n°1819 du 26 juin 2017							
Total									1 250 €